

Afin d'être précis, je cite un texte (si je m'en écarte, je le dirai), parce que mon discours atteindra des milliers de gens quand il sera publié. Les entreprises projetées sont-elles dans l'intérêt national? Eh! bien, examinons d'abord tout ce que dit le général McNaughton à ce sujet, lui qui est évidemment un promoteur dévoué de la mise en valeur du Columbia, en s'inspirant du principe d'équité envers tous les gouvernements et toutes les personnes intéressés. Je dois dire que les habitants de ma circonscription et des Kootenays en général ont beaucoup de respect pour le général McNaughton. Je reçois des douzaines et des douzaines de lettres me disant: «Nous donnons notre appui au général McNaughton. Nous espérons que le gouvernement finira enfin par l'écouter.» Voici ce qu'il a dit au comité des affaires extérieures, l'année dernière.

M. Payne: A quelle page?

M. Herridge: Je n'ai pas le numéro de la page devant les yeux, mais c'est exact. Ma sténographe a omis de l'indiquer, mais je ne cite jamais rien qui ne soit exact.

M. Payne: N'avons-nous pas le droit de connaître le numéro de la page, monsieur le président? J'ai, devant moi, les observations du général McNaughton, et je voudrais bien suivre ce que cite le député.

M. Herridge: Ce texte est puisé dans le compte rendu lui-même. Mais je remarque que ma secrétaire a omis le numéro de la page. En ce qui concerne la construction envisagée du barrage High Arrow, le général McNaughton a dit:

Il est devenu évident, je crois, que, du point de vue de la production d'énergie électrique, le Canada n'aurait aucun avantage à inonder les terrains longeant les lacs Arrow afin de créer les nouveaux réservoirs, que doit comporter l'ouvrage High Arrow. L'avantage de cette entreprise, en ce qui concerne l'énergie, ira entièrement aux États-Unis. Le seul avantage que le Canada puisse en tirer serait sous forme de compensation pour du courant produit aux États-Unis.

Plus tard, le même jour, le général McNaughton a dit:

Évidemment, j'admets que je regarde peut-être toute cette affaire sous un angle particulier, mais je ne puis me réconcilier avec l'idée que certaines gens soient privés de leur foyer pour un avantage de nature provisoire.

Or, que nous dit le ministre de la Justice au sujet du traité qui prévoit l'érection des barrages Libby et High Arrow? Je cite le texte de son discours, prononcé au *Canadian Club*, de Montréal, le 13 février 1961. J'ai ce texte sous les yeux. Voici:

Nous sommes fiers du traité que nous avons négocié, pour la Colombie-Britannique et pour le Canada, et je suis convaincu que vous serez d'accord avec moi pour dire que l'exposé que j'ai fait de ses avantages et de ses immenses possibilités,

[M. Herridge.]

pour ce qui est de stimuler l'économie de la province, motive bien l'effort effectué dans ce sens et le désir de mettre, dès que possible, les travaux en bonne voie.

Voici ce que disait le *Journal* de Milwaukee au sujet de ce projet:

L'énorme quantité supplémentaire d'énergie hydro-électrique à bon marché sera partagée également avec le Canada. Le Canada sera aussi payé en espèces pour la régularisation des eaux à raison de la moitié de l'épargne annuelle prévue. Si cela semble extrêmement généreux de notre part, il faut se rappeler que le Canada aurait pu décider d'en faire une entreprise exclusivement canadienne, ce qui lui aurait valu plus d'énergie à meilleur marché. Donc, le Canada se montre un bon et généreux voisin dans ce marché.

J'ai reçu de Sacramento, Californie, une intéressante lettre du lieutenant-colonel George Anthony, ingénieur électricien professionnel licencié à sa retraite, qui a consacré toute sa vie à la direction des réseaux d'énergie et à l'étude des ressources aux États-Unis. Il vient tout juste de prendre sa retraite des services américains; autrement, il n'aurait pu m'écrire cette lettre. Dans sa longue lettre, voici ce qu'il dit:

Il peut y avoir des cas (et ceci semble en être un) où l'opportunisme politique amplifie hors de toute proportion de faibles avantages pour motiver un accord international par ailleurs peu satisfaisant du point de vue économique. Si l'on y réussit, et si l'on en cache avec soin le coût, le succès de l'entreprise peut ajouter quelque éclat au système géant d'emmagasinage et de réserves communes d'énergie, tandis que les propriétaires riverains des lacs Arrow en subiront les conséquences. Le public sera aussi privé du droit de jouir d'un des plus pittoresques et des plus beaux lacs naturels encore inviolés par une théorie économique douteuse en matière d'énergie.

Et encore en 1959, l'honorable Ray Williston, ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique, a donné l'assurance, lors d'une réunion publique à Nelson—j'ai écouté l'enregistrement sonore de ce discours—que la région de Kootenay tirerait des avantages directs de cet aménagement. Cependant, dans une lettre que le ministre a écrite plus tard au secrétaire de la Fédération des chambres de commerce du Sud-Est de la Colombie-Britannique, il disait que les seuls avantages que la région de Kootenay pourrait tirer du traité de Columbia, seraient ceux qui résulteraient de la construction des barrages ou autres ouvrages. De fait, j'ai le compte rendu de la séance du 25 février 1961 de la Fédération des chambres de commerce du Sud-Est de la Colombie-Britannique. Le procès-verbal renferme l'observation suivante à l'égard de la lettre du ministre:

On a signalé que l'attitude officielle de notre association est de s'opposer au haut barrage d'emmagasinage High Arrow, à moins qu'on n'établisse qu'il serait à l'avantage du Sud-Ouest de la Colombie-Britannique. Une lettre du 2 décembre 1960, provenant du ministre des Terres et Forêts, indique qu'à part la «fièvre de construction», la région n'en tirera aucun bénéfice.